

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

n°2023-183

**POLLUTION DE L'ETANG DE LA LOY JUSQU'AU RU DE LA BROUSSE ET AU
RU DE LA GONDOIRE –
ACTION PREVENTIVE**

**ARRETE PORTANT UNE INTERDICTION DE PECHER ET DE CONSOMMER
DES POISSONS DANS LE RU DE LA BROUSSE ET DANS RU DE LA
GONDOIRE**

A PARTIR DU 31 AOUT 2023 JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2023

Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2215-1 ,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1332-1 et L. 1332-2,

Considérant que suite au contrôle de la direction de l'environnement de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire le 31 août 2023 à l'étang de la Loy constatant une prolifération de cyanobactéries au niveau de l'étang jusqu'au ru de la Brosse et au ru de la Gondoire.

Considérant qu'il est nécessaire de faire une action préventive en interdisant temporairement la pêche, la consommation du poisson, pendant une période de 15 jours.

ARRÊTE

Article 1 : A partir du 31 août 2023 au 15 septembre 2023, les activités de pêche, de consommation de toutes les espèces de poisson sur l'étang de la Loy jusqu'au ru de la Brosse et au ru de la Gondoire sont interdites temporairement.

Article 2 : Les propriétaires d'animaux sont amenés à faire preuve d'une vigilance particulière.

Article 3 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues à l'article L.610-5 du code pénal.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et ampliation sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs Pompiers, le Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**POURIOT Pour le Maire empêché
L'Adjoint au Travaux
J.C. WEGRZYNOWSKI**